

# Communiqué

## sur l'indépendance des régulateurs de l'audiovisuel

**suggéré par le Comité exécutif de l'EPRA  
et modifié lors de la réunion de Naples, le 9 mai 2003**

Eu égard à certains développements récents dans le secteur de la radiodiffusion et aux pressions actuelles que subissent les autorités de régulation dans plusieurs pays, les instances de régulation suivantes, qui sont également membres de la Plate-forme européenne des instances de régulation (EPRA) souhaitent souligner l'importance des régulateurs de l'audiovisuel indépendants dans les sociétés démocratiques.

Tout particulièrement, les instances signataires souhaitent mettre en exergue le point II. 6 et 7 de la Recommandation Rec(2000)23 du Conseil de l'Europe concernant l'indépendance et les fonctions des autorités de régulation du secteur de la radiodiffusion, qui stipule que:

*" des règles précises devraient être définies en ce qui concerne la possibilité de révoquer les membres des autorités de régulation, de manière à éviter que la révocation ne puisse être utilisée comme moyen de pression politique.*

*En particulier, la révocation ne devrait être possible qu'en cas de non-respect des règles en matière d'incompatibilité s'imposant à eux ou d'incapacité à exercer leurs fonctions dûment constatée, sans préjudice de la possibilité pour la personne concernée de faire appel auprès des tribunaux contre sa révocation. Par ailleurs, la révocation au motif d'un délit lié ou non à l'exercice de leurs fonctions ne devrait être possible que dans des cas graves clairement définis par la loi, sous réserve d'une condamnation définitive par un tribunal."*

### Signataires

AUTRICHE - Kommunikationsbehörde Austria

BOSNIE HERZEGOVINE - Agence de régulation de la communication

ESPAGNE - Conseil de l'audiovisuel de Catalogne

ESTONIE - Conseil de l'audiovisuel

GRÈCE - Conseil national pour la radio et la télévision

IRLANDE - Broadcasting Commission of Ireland

ISRAËL - Conseil de la radiodiffusion par câble et satellite

ISRAËL - Seconde Autorité pour la radio et la télévision

ITALIE - Autorità per le Garanzie nelle Comunicazioni

LETTONIE - Conseil national de l'audiovisuel

LITHUANIE - Commission pour la radio et la télévision

LUXEMBOURG - Conseil national des programmes

NORVÈGE - Autorité de la propriété des médias

PAYS-BAS - Commissariat aux médias

POLOGNE - Conseil national de l'audiovisuel

ROUMANIE - Conseil national de l'audiovisuel

SLOVAQUIE - Conseil de la radiodiffusion et la retransmission Retransmission

SLOVÉNIE - Agence des télécommunications, de l'audiovisuel et de la poste de la République de Slovénie

SUÈDE - Commission suédoise de l'audiovisuel

SUÈDE - Autorité suédoise de la radio et la télévision

TURQUIE - Conseil suprême de la radio et de la télévision